

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
DU  
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
14	15

CD

Date de la  
convocation  
13 Janvier 2023

Objet de la délibération

**AFFILIATION  
DE  
L'AGENCE  
DEPARTEMENTALE  
DE L'HABITAT  
ET DU LOGEMENT  
AU CENTRE  
DE GESTION  
DE LA FONCTION  
PUBLIQUE  
TERRITORIALE  
DU GARD**

Délibération  
Affichée le

30 JAN. 2021

Transmise en  
Préfecture le

30 JAN. 2021

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 19 JANVIER 2023



DELIBERATION N° 01

DU

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf janvier, à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

**PRESENTS** : Tous les membres en exercice, sauf :

- ↪ M. CAUQUIL Xavier, absent excusé.
- ↪ M. CUILLÉ Jean-Marie, absent excusé.
- ↪ Mme GONZALVO Vanessa, absente excusée.
- ↪ Mme MATON Karine, absente excusée.
- ↪ Mme VILLANUEVA Christelle qui a donné procuration à Mme PERROTIN Karine.

Mme PERROTIN Karine a été nommée secrétaire.

L'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement a demandé son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard.

Conformément à la législation en vigueur, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au Centre Département de Gestion de la Fonction Publique du Gard est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 6 mars 2023.

En effet, il peut être fait opposition à cette par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal s'il est d'accord sur l'affiliation de ce nouvel établissement public au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu le Code Général de la Fonction Publique ;**

**Vu le décret N° 85-643 du 26 juin 1985, notamment en ses articles 2, 7 et 30 ;**

**Vu la délibération du conseil d'administration de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement en date du 04 janvier 2023 sollicitant son affiliation volontaire au Centre de Gestion.**

**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire le conseil municipal :**

- 15 voix pour.

**DONNE son accord à l'affiliation à la date du 06 mars 2023 de cet établissement public départemental au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard.**

**Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.**

**La secrétaire  
PERROTIN Karine**

**Le Maire  
MAZAUDIER Jean-Claude**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20230119-DE01-19JANV2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023  
Affichage : 30/01/2023